POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jendis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{ile} NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes. 6 heures 29 minut. soir, Omnibus. Express.
matin, Express-Poste.
— Omnibus. + 45 + + 20 + - 23 +

Départ de Saumur pour Angers. 8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 2 heures 12 minut. soir, Express. 11 — 51 — matin, Omnibus. 6 — 6 — soir, Omnibus. 9 — 20 — Direct-Pos Direct-Poste. Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus

Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »

CHRONIQUE POLITIQUE.

DANEMARCK. - Copenhagne, le 20 avril.

La reconstruction du cabinet danois se poursuit péniblement. Ces lenteurs tiennent à la difficulté de disposer des portefeuilles des affaires étrangères et du ministre pour le Holstein, vacants par la retraite de M. de Scheele. M. Andrae ne veut d'ailleurs consérver que le département des finances et reporte sur M. Hall, ministre des cultes, la présidence du conseil dont il était revêtu. Malgré ces embarras, le maintien de l'ancien cabinet, moins M. de Scheele, ne saurait être donteux. M. de Scheele a donné sa démission de membre du conseil suprême de la monarchie, voulant, par cet acte, témoigner de son intention de renoncer complètement à la vie politi-(Moniteur.)

S. A. le prince Danilo a quitté Paris jeudi.

La tentative faite par le prince Danilo pour se réconcilier avec George Petrowic n'a pas réussi : c'étaient l'aide-de-camp du prince, Bukowich, ex-officier autrichien et le major monténégrin Władowich, également ex-officier autrichieu, qui étaient chargés de cette négociation. Ce dernier, qui est à Vienne, a reçu do prince Danilo une mission pour S1-Pétersbourg, mais n'ayant pas obtenu de passe-port pour la Russie, il est parti pour le Monténégro à la suite d'instructions qu'il a reçues de Paris. Le prince invite son frère Mirco à persévérer. George Petrowic a, en effet, beaucoup de partisans dans le Montenegro, mais le prince Danilo viendra facilement à bout de ses adversaires par des arguments d'une haute portée, surtout, s'il admet quelquesunes des mesures rigoureuses de Mirco.

On lit dans l'Univers :

La Patrie publie des détails intéressants sur une périlleuse navigation accomplie par un de nos navires de guerre dans le golfe Persique. La Sybille était dans ces parages au moment de la guerre de Perse et d'Angleterre, et avait ordre de garder la

neutralité entre les deux parties belligérantes; on remarquera son soin, devant Bouchire, qui veuait de tomber entre les mains des Anglais, à saluer le pavillon britannique sur le Falkland, corvette de guerre à vapeur. Nos marios ont visité les deux armées ennemies. L'étonnement des Anglais a été grand de voir arriver dans cette mer pleine de bas-fonds, exposée à des vents terribles et où ils n'emploient que des bateaux à vapeur, une frégate française, un de ces grands bâtiments que, selon la parole de l'iman de Mascate, chaque génération d'hommes ne voit qu'une fois dans ces parages; mais quel n'a pas dû être l'étonnement des troupes persanes en recevant la visite qui leur arrivait par la voie de l'Euphrate, jusque dans l'intérieur des terres. Il est fâcheux que la Patrie ne donne aucun détail de la réception que les autorités militaires de la Perse, campées alors à Mahamrah, ont faite à nos marins. Nous reproduisons l'article de la Patrie : - Barrier.

« A la date du 23 février dernier, M. le capilaine de vaisseau de Maisonneuve, commandant de la frégate de la marine impériale la Sybille, était, nons dirons tout à l'heure par snite de quelles circonstance, - dans la ville de Bassorah avec plusieurs officiers de son état-major et quatre-vingts hommes de son équipage.

» A la même date, un Français, depnis longtemps

en résidence à Bassorah, nous écrit :

« Je suis probablement le seul correspondant que vous puissiez avoir dans nos lointaines contrées: je m'empresse donc de vous donner communication de tout ce que j'ai appris relativement à la campagne de la Sybille depuis son départ de Bom-

» Le fait en lui-même de cette campagne est déjà, au dire de notre correspondant, quelque chose d'assez notable, car fort peu de nos navires de guerre sont allés jusqu'à Bombay, à Mascate, et encore moins dans le golfe Persique. La Sybille est le premier bâtiment de sa dimension qui ait franchi le détroit d'Ormus. Dans la guerre avec la Perse,

les Auglais n'ont pas employé de grandes frégates à voiles; tous leurs navires ont été des vapeurs ou des transports remorqués par des vapeurs. Ils ne jugeaient pas praticable de s'aventurer dans cette mer étroite, semée d'écueils, mal hydrographiee, sur de grands bâtiments à voiles. A Mascate, nonavires de guerre paraissent si rarement, que, ses lon l'expression de l'iman, « une génération d'hommes s'écoule entre le départ de l'un et l'apparition du suivant. » A Bouchire, Coweit et tous les autres points du golfe où, sans mouiller, la Sybille a pu communiquer avec les populations, lesquelles ap-portaient à bord des provisions, nos couleurs étaient inconnues; on était convaincu que la frégate portait pavillon anglais, seulement on se demandait pourquoi ce pavillon était un peu changé.

» Le voyage de la Sybille, jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate, est donc un fait nouveau, extraordinaire, et dont il serait superflu de relever autrement l'importance, comme témoignage des progrès

de notre politique extérieure.

» Le sejour de la frégate à Bombay a été de deux semaines, pendant lesquelles le commandant de Maisonneuve et ses officiers ont été l'objet des démonstrations les plus amicalement empressées de la part des autorités anglaises. Le gouverneur, lord Elphinstone, le directeur de l'arsenal où la frégate a dû s'approvisionner de divers objets, les officiers de la Compagnie, ceux des régiments de la Reine formant la garnison de Bombay, tous ont rivalisé de courtoisie envers le pavillon de la France.

» Le fait le plus intéressant de ces deux semaines a été le transport, à bord de la Sybille, des cendres du père de son commandant. Après d'assez longues recherches, poursuivies avec un zèle rare par les autorités ecclésiastiques locales, pour retrouver le lieu de la sépulture, ces cendres furent enlevées dans un ancien cimetière, d'un caveau assez profond en maçonnerie, recouvert d'une pierre tumulaire, dont l'inscription était parfaitement conservée, transportées dans une double caisse à bord de la Sybille.

COTTLETE

LES BELLES CHIMÈRES.

CONTE HUMORISTIQUE.

Un gentilhomme des environs de Quimper, le baron de Kerlogarec, était resté veuf avec un fils qu'il aimait beaucoup, à sa manière, il est vrai. C'est-à dire que le baron passait tout son temps à chasser et qu'il se contentait d'embrasser Florestan lorsqu'il le rencontrait, lui laissant d'ailleurs liberté pleine de s'amuser comme il

Florestan atteignit ainsi sa quatorzième année, - presque l'age de don Cherubino d'amore, - cet age où affluent, sans qu'on en connaisse la source, les premiers rèves, les soupirs jetés au hasard, les désirs inconnus. Au lieu de songer à imiter son père et à le suivre dans ses aventureuses excursions, Florestan s'abandonnait volontiers à ce farniente qui souvent est pour l'âme l'existence la plus active. La nature avait, à ses yeux, des charmes infinis : une fleur le tenait arrêté, un gazon touffu enchantait son regard; un ruisseau lui disait des mélodies que Schubert lui-même n'eût pas trouvées; et, quant aux étoiles, c'étaient ses plus chères amies. Il semblait devoir appartenir un jour à la grande famille de ces êtres passifs qui ne vivent et ne marchent qu'au sein d'une vapeur.

N'ayant pu faire de son fils un chasseur, un Nemrod comme lui, le baron voulut du moins en faire un savant, pour qu'il fût quelque chose dans le monde. Cependant, comme il tenait à ne pas se séparer de l'héritier de son nom, il demanda de Quimper un professeur qui s'y était rendu célèbre par des bouts-rimés, acrostiches et épithalames.

Claude Pélan était un de ces pauvres diables qui, après avoir usé pendant huit ans les bancs d'un collége, pénètrent comme ils peuvent à l'Ecole normale pour y recommencer à peu près les mêmes études : puis, pâlis par le latin et rongés par le grec, être expédiés vers un chaire de septième. Ils ont eu commerce avec les grands génies de l'antiquité; ils ont bu largement aux sources les plus savoureuses; au bout de tant d'illusions, ils se trouvent tout juste moins avancés que ne l'est un ouvrier avec un bon état dans la main. Le monde est plein de ces bacheliers désorientés qui trainent partout les lambeaux de Cicéron et ceux de leur habit.

- Mon cher Monsieur, dit le baron, je m'engage à vous donner par an douze cents livres de traitement. C'est honorable, je pense. En retour de cette somme, je ne vous demande qu'une chose; c'est de vous arranger de telle sorte que mon fils, étant parvenu à sa vingtième année, soit convenablement docte et puisse, en échange de mes sacrifices, obtenir un emploi important, - être, à son choix, préfet ou ministre. Quant à moi, je ne me mele de rien'; cela ne me regarde plus.

Le professeur promit de se conformer scrupuleusement aux volontés de M. le baron. Il jugeait in petto qu'en ne se compromet qu'en hésitant à promettre.

Entre Florestan et Claude Pélan, l'accord fut bientôt fait. Tous deux eprouvaient une égale répugnance à l'endroit des études positives ; tous deux se plaisaient à vivre dans l'atmosphère poétique des chimères ; l'un, parce qu'il ne connaissait pas la véritable existence ; l'autre, parce qu'il l'avait trop bien connue.

Dans un grenier du vieux manoir, il y avait quelques malles remplies de bouquins. Le précepteur et son élève se mirent en devoir d'exploiter cette mine précieuse contre l'ennui. C'était une collection d'anciens romans espagnols; d'histoires à grands sentiments, à belles et galantes passions; de ces relations interminables, il est vrai, mais intéressantes, où le style métaphorique fleurit partout en couronnes de roses, rayonne partout en rubis et en saphirs.

Avec quelle avidité nos deux esprits aventureux se jetèrent sur ces livres oubliés! comme ils remuèrent le monde de féerie où , avant eux , s'était si bien égaré le le pauvre don Quichotte! Une langue morte leur fut révelée avec des formules qui ne sont plus comprises. Les grandes ruines d'Egypte ou d'Assyrie n'eussent pasévoqué pour eux des souvenirs plus éteints ni plus mystérieux. Car la société contemporaine est aussi loin de Bernard de Carpio et du Cid Campeador que de Pharaon et de

Dieu seul pourrait savoir le nombre des don Luis, don Carlos, don Pèdre, don Henrique, don Gonzalès, des dona Elvira, dona Isabelle, dona Leonor, qui défilèrent sous les yeux de nos infatigables lecteurs; figures imagi-

» M. de Maisonneuve, colonel d'un régiment, à la fin du premier Empire, avait été obligé de quitter la France après 1815. Il fut directeur de la Factorerie de Surate jusqu'en 1844, et mourut à cette époque à Bombay, où il venait s'embarquer

pour rentrer dans sa patrie.

» De Bombay, la Sybille s'est rendue à Mascale, résidence, comme on sait, de l'un des plus riches et des plus paissants princes d'Arabie. L'iman fit le meillear accueil à notre pavillon. Longtemps avant le mouillage, il avait envoyé dire au commandant qu'il était le bienvenu à Mascate; qu'il devait se considérer comme en pays français; que tout, hommes et choses, était à sa disposition. Il a, depuis, complètement réalisé ses promesses; car, pour un pays, où avec les meilleures yeux et les plus fortes longues vues, on n'aperçoit rien, absolument rien que d'arides rochers, la quantité et la variété des provisions fournies à la frégate ont pu passer pour chose merveilleuse.

» Dans la visite officielle qui a été faite à l'iman par le commandant, suivi de son état-major, et dans celle qu'il a rendue ensuite à bord, le principal objet de la curiosité et des attentions de Sa Hautesse a été, m'assure-t-on, l'aumonier de la Sybille. Saïd-Soéni prodigua à cet ecclésiastique les démonstrations de bienveillance, lui dit qu'il n'avait jamais vu de mollah (prête) français; qu'il était ravi d'en rencontrer un, et d'apprendre qu'il en existait, depuis l'avenement de l'Empereur Napoléon III, sur tous nos navires de guerre... L'aumonier ayant voulu, par discrétion et pour ne pas gêner le prince infidèle et sa suite, se dispenser de paraître à la collation qui leur fut servie à bord, l'iman fut le premier à s'apercevoir de son absence, et demanda instamment qu'il revînt : il le fit as-

seoir à côté de lui.

» Partie de Mascate, la Sibille est allée mouiller près de Bouchire. Cette ville venait alors de tomber au pouvoir des Anglais. Là, des pourparlers durent être engagés entre les autorités militaires anglaises et M. le capitaine de vaisseau de Maisonneuve, sur la manière dont il convenait d'échanger les saluts, afio qu'une démonstration courtoise ne pût être aucunement interprétée, ni par les Anglais ni par les Perses, comme une dérogation aux devoirs de la stricte neutralité gardée par la France. Il fut réglé, en conséquence, et d'un consentement mu-tuel, que la corvette de guerre anglaise Falkland hisserait le pavillon de la Reine en tête de son grand mât; que le pavillon britannique serait salué la, conformement aux usages maritimes; que le Falkland répondrait au salut coup pour coup, et, enfin, que le commandant français serait salué, d'après son grade, quand il rendrait la visite faite la veille par son collègue, le commandant anglais. Tonte idée de politique était ainsi écartée, et le salut réciproque restait, ce qu'il est toujours entre bâtiments qui se rencontrent, une politesse entre marines amies.

» Le général sir J. Oatram, commandant en chef des opérations anglaises devant Bouchire, ayant manifesté l'intention d'aller à bord de la Sybille pour témoigner de la bonne entente des deux nations, il a été reçu, acclamé, avec tout le cérémonial d'usage. Il vit avec un intérêt marqué les manœuvres de la compagnie de débarquement de la

frégate. Si sa visite a été courte, elle n'en indiquait pas moins son vif désir d'être agréable au bâtiment français, puisqu'il avait dû s'éloigner de plus de six milles de son camp, où à tout instant il pouvait être attaqué. Lui-même se proposait de marcher en avant dans l'intérieur du pays, le lende-

« Pour qu'il fût évident encore que la France restait absolument neutre, le commandant de la Sybille crut devoir faire au général persan, dans son camp à Mahamrah, une visite semblable à celle qu'il venait de faire au général anglais dans le sien. Il avait l'ordre d'aller à Bassorah, s'enquérir de ce qu'il serait possible de faire pour le sauvetage des antiquités de Nivive, appartenant à la France et naufragées, il y a quelques années, dans l'Euphrate. Il avait l'ordre, en outre, de correspondre avec le ministre de France à Téhéran. Il fit part de ses projets à cette double fin au géneral anglais, et celui-ci offrit immédiatement de mettre à sa disposition un de ses bateaux à vapeur, puisque la Sybille ne pouvait remonter jusque-là.

» Le commandant de Maisonneuve avait d'autres desseins : son projet était de conduire sa frégate dans un mouillage sûr, aussi rapproché que possible du Chat-el-Arab. et la de freter un navire arabe sur lequel il mettrait pavillon et flamme français; de l'armer avec une partie de ses hommes et de son artillerie, et d'aller ainsi à Bassorah et à Mahamrah.

C'est ce qui a été exécuté. Peu de jours après la visite qu'elle avait reçue du général anglais, la Sybille était à Coweit, où elle s'occupait à fréter et aménager le coutre arabe le Salamatis. Elle lui donnait les couleurs françaises et l'armait d'obnsiers, avec 70 ou 80 hommes de son équipage. Enfin, M. de Maisonneuve, laissant la frégate aux soins de son second, prenaît lui-même le commandement du coutre. — Georges de Kéry. »

FAITS DIVERS.

C'est samedi qu'a en lieu la solennité de la prise en possession et de l'installation de S. Em. Mgr le cardinal Morlot, nommé recemment archevêque de

La cérémonie de la prise de possession avait été annoncée par le son des cloches de toutes les églises de Paris, dès la veille, à l'Angelus du soir, samedi au matin et à midi.

Vers deux heures, deux membres du chapitre métropolitain sont allés chercher le nouveau prélat à la maison des lazaristes de la rue de Sèvres , pour le conduire à Notre-Dame.

Une foule considérable de fidèles remplissait l'immense cathédrale, qui était restée ouverte au public. Sur le parvis Notre-Dame se trouvait une masse de monde qui n'avait pu trouver place dans le temple.

Un détachement de la garde de Paris, en grande tenue, formait la haie sous la nef; la garde à cheval faisait un service d'ordre au dehors.

Le ministre des cultes et de l'instruction publique, les préfets de la Seine et de police et une partie du conseil municipal assistaient à cette cérémonie.

Son Eminence, révêtue de son costume archiépiscopal, a été reçue processionnellement par le chapitre et MM. les chanoines honoraires à la porte principale de l'antique cathédrale.

M. Bucquet, le président du chapitre, a présenté au cardinal archevêque la croix, l'eau bénite et l'encens, et l'a ensuite complimenté; après avoir répondu par quelques paroles, le prélat, sous le dais, porté par quatre chanoines, a été conduit au son des orgues au maître-autel, où Son Eminence a fait sa prière. L'archevêque est monté ensuite à l'autel, accompagné du président du chapitre; tous denx ont posé la main droite sur l'autel et l'ont baisé. puis ils se sont dirigés vers la chaire archiépiscopale, où l'installateur s'est d'abord assis, et, s'étant immédiatement levé, y a fait asseoir Son Eminence, la mettant ainsi en possession.

Le chant du cantique Benedictus Dominus Deus Israel a été ensuite entouné; pendant ce chant, M. Lecourtier, archiprêtre et théologal, a montré aux fidèles les bulles du nouvel archevêque, qui avaient été lues la veille au chapitre, et proclamé l'installation en ces termes : « L'éminentissime et révérendissime François-Nicolas-Madeleine Morlot, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre des saints Nérée et Achillée, est présentement en possession de l'archeveché de Paris, et voici ses

Après cette proclamation, le boardon et les cloches de la métropole ont sonné en volée et le chœur a chapté le Vivat.

Le cardinal est monté ensuite eu chaire. Son Eminence a adressé ses exhortations aux fidèles.

Rentré dans le chœur, le baisement de l'anneaus eu lieu, et le président du chapitre a entonné le

Le prélat, accompagné des membres du chapitre et des chanoines honoraires, a fait processionnellement le tour de l'église, donnant sa bénédiction an people. Pendant cette procession, Son Eminence été conduite à la salle capitulaire, où elle a pris possession du siége du président, et où l'installateur lui a remis la croix du chapitre.

La procession étant rentrée au chœur, le nouvel archevêque a donné la bénédiction pontificale, et la cérémonie, qui a duré près de deux heures, a été

Le cardinal-archevêque a été reconduit à la porte de l'église avec le même cérémonial qu'à son arrivée. De la cathédrale, le prélat s'est rendu au pa-lais archiépiscopal, où les chanoines titulaires l'avaient précédé pour le mettre en possession.

Samedi, vers deux heures et demie, Mer le Cardinal Archevêque de Paris se rendait à l'église de Notre Dame de Bonne Nouvelle, dont c'était la fête.-Au moment où la voiture tournait le coin de la rue de la Lone pour gagner le grand portail, elle s'est renversée, il a fallu retirer, par la portière supérieure, le prélat et deux prêtres qui accompa-gnaient. S. Em. Msr Morlot, fort pâle, est entré dans l'église, appuyé sur le bras d'un ecclésiastique. On espère que cette chute n'aura pas d'autra suite que l'émotion bien paturelle après un pareil accident.

On se rappelle que pendant son voyage dans les mers du Nord, en 1856, S. A. I. le prince Napoléon, voulant contribuer à la reconnaissance ultérieure des courants qui aménent dans les baies des terres du Nord une grande quantité de bois flottés

naires avec lesquelles ils vivaient familièrement et qui étaient devenues leurs uniques compagnes.

Cependant Florestan touchait à sa vingtième année, M. de Karlogarec continuait de chasser.

Un jour, le baron venait d'abattre un daim et, appuyé sur le canon de sa carabine, il se reposait fièrement dans sa victoire lorsqu'il s'avisa de penser à son fils.

« Eh! mais, se dit-il; Florestan commence à se faire homme. Son éducation m'a coûté six fois douze cents livres; j'ai lieu d'espérer qu'elle est complète. Mais comment m'en assurer? Je voudrais ménager un triomphe à mon fits : je voudrais le mettre en face d'un homme expérimenté qui lui délivrât son brevet de capacité. Si je, donnais un grand diner, et si j'invitais cet inspecteur de l'Université qui en se moment se trouve de passage à Quimper? Ma foi ! c'est bien imaginé. »

Le soir même, sans communiquer son projet à personne, le baron enfourchait son bidet et se rendait à Quimper.

Le surlendemain, la grande pièce antique, décorée du nom de salon, se remplissait de gentilshommes et de dames du voisinage. Le dernier de tous, mais le non moins important, était l'inspecteur universitaire, M. Marteau. M. Marteau, un de ces linguistes classiques qui ne sauraient vous aborder sans vous jeter au visage un vers d'Horace ou d'Homère, qui se plaisent tant à engager des passes-d'armes sur le terrain de la syntaxe, en traversant le jardin des racines grecques. Rien qu'à l'entrevoir, on pouvait deviner sa spécialité; son être entier semblait faire la leçon à tout le monde.

M. Marteau ne parut nullement embarrassé de se trouver dans cette gentilhommerie bretonne; il était liberal, et citait fréquemment Voltaire.

Lorsqu'on fut à table et que le daim eut été vigoureusement attaqué:

- Hé bien! dit l'inspecteur, de sa voix haute et en dirigeant ses lunettes dorées du côté de Florestan et du précepteur, - lequel était plus occupé des cheveux blonds de sa voisine que des citations et des syllogismes de M. Marteau, - eh bien, mon cher M. Florestan, vous avez donc préféré suivre l'enseignement libre plutôt que de vous engager dans la méthode générale des études?...

Le jeune homme rougit extrêmement, choqué de se voir interpellé avec une telle familiarité. Il se contenta d'incliner la tête.

Le pédant continua.

- N'importe. Je serai enchanté, ravi, charmé, si je vous trouve, - comme je l'espère, comme je m'y attends, - aussi parfaitement instruit que l'a annoncé M. le ba-

Claude Pélan devint blême; ses dents claquaient contre le verre qu'il avait porté à ses lèvres pour se donner une contenance.

Quant à Florestan, il fronçait le sourcil.

-- J'ignore, dit-il fièrement, pourquoi M. l'Inspecteur daigne s'occuper ainsi de moi et croit devoir continuer ici ses fonctions.

- Eh! mon cher fils, s'écria le baron, c'est justement pour cela que j'ai prié M. Marteau de nous favoriser de sa visite.

- Je manquerais à la confiance dont M. de Kerlogarec m'honore, dit l'inspecteur, si je ne procedais à ce petit examen qui sera certainement pour vous, mon cher Monsieur, une occasion de triomphe.

Sans laisser un moment de répit à sa victime, notre pédagogue se mit à l'interroger sur tout ce que comprend le bagage de l'érudition scolaire.

Nous faisons grâce au lecteur des détails de l'épreuve. Qu'il nous suffise de constater que jamais candidat au baccalauréat ne fut plus embarrassé devant les Minos de la Sorbonne, que notre panvre Florestan devant l'intraitable Marteau; qu'il échoua sur le supin, se perdit dans les gérondifs et vint se briser définitivement contre le que retranché.

Maintenant, qu'on se figure la stupéfaction de l'auditoire, l'attitude imposante de M. Marteau, la honte de Claude Pélan et la fureur du baron de Kerlogarec.

A peine le diner était-il achevé, qu'on se séparait à la hâte. Chacun regagnait son pignon, et M. Marteau retournait à Quimper en se disant : « Voilà ce que c'est que de ne pas envoyer les jeunes gens au collège! »

Quant au précepteur, le soir même, il était invité à prendre la clef des champs.

(La suite au prochain numéro.)

dont l'origine est incertaine, fit jeter de la corvette la Reine-Hortense, dans ses diverses traversées, un grand nombre de flotteurs en sapin, renfermant dans une petite fiole en verre cachetée un billet portant l'indication de leur point de départ. L'un de ces billets vient d'être transmis à l'académie des sciences. Il avait été lancé à la mer le 10 juillet 1856, par 69° 30' de latitude et 13° de longitude. La Reine-Hortense était alors dans les glaces, près du méridien de l'île Jean-Mayen. Le flotteur a été trouvé le 29 novembre dernier, à Drangavir, district de Strandar, en Islande. Drangavir est situé par 62° 12' de latitude et 24° 40' de longitude, à pen près au milieu de la côte occidentale du golfe de Huna, qui pénètre profondément dans l'île à l'est du cap nord d'Islande. La présence du flotteur sur ce point confirme l'existence du grand courant qui descend vers le cap Farewell entre la côte orientale du Groënland et l'Islande. (Moniteur.)

- Nous empruntons à la Gazette du Midi les portraits tracés de visu par un correspondant, du-

rant une visite à l'arsenal de Toulon :

« Le Grand-Duc est un jeune homme de trente ans environ, les cheveux un peu plus foncés que les favoris et les moustaches qui sont d'un blond extrême, le nez effité, le teint pâle et distingue, la bouche fine, le front plus large que haut, mais d'un galbe très-pur. Le Grand-Duc porte des lunettes ou un binocle. Je dois avouer que cela lui sied fort bien, et que ses yeux, quand ils sont découverts, déparent presque le visage, tant ils portent le caractère de la myopie.

» Le Grand-Due est de taille moyenne, svelte, élance, ayant la démarche aisée plutôt que ferme, et trahissant ponitant dans tout son ensemble une certaine énergie exemple de hauteur et rehaussée par la façon toute militaire dont le prince porte son costume, qui, d'ailleurs, est assez simple.

» Le général Totleben, ce personnage devenu historique, et à bon droit, sans avoir rien d'aristocratique dans sa personne, a une physionomie très caracterisée, et représente un type tout militaire. Il a le front moyen, quelque peu dénodé et renfermé entre des tempes à saillie musculeuse et énergique. La partie supérieure du visage représente le type slave dans sa primitive énergie, tandis que la partie inférieure, les coins de la bouche et le meuton allongé au lieu d'être rond, se rattachent à la race germaine.

» Le général est de taille haute; il a les épaules carrées et les mains larges; mais il montre dans toute sa personne un cachet de force et de résolution concentrée, qui répondent parfaitement à l'idée que l'on se fait du défenseur de Sébastopol. C'est un homme de quarante à quarante-cinq au

au plus.»

Le correspondant rapporte ainsi un petit inci-

dent auquel il a été fait allusion :

« A propos du trophée de Sébastopol, que l'on avait cru devoir couvrir pour ménager les susceptibilités russes, on cite un mot heureux du Grand-Duc: « Qu'est-ce que ceci? dit le prince en apercevant cette masse couverte de toile? — Monseigneur, c'est un trophée, lui répondit-on avec une certaine hésitation — Ah! un trophée... et d'où? de Russie, peut-être? — Oui, Prince. — Nous avons aussi les nôtres, reprit-il en souriant, mais nous leur donnons plus d'air. »

- On lit dans le même journal :

La corvette à vapeur la Reine-Hortense étant mise à la disposition de S. A. I. le grand-duc Constantin, pendant son séjour en France, la frégate à vapeur l'Olaff de la marine russe, qui a amené le prince, a quitté Toulon le 22 pour retourner à Nice et se mettre à la disposition de l'Impératrice mère.

L'Olaff est une frégate à hélice de 450 chevaux aménagée pour servir aux voyages de l'Empereur et de la famille impériale de Russie.

On assure que le grand-duc Constantin, qui devait arriver le 26 à Marseille, restera jusqu'au lundi 27, à Toulon.

— La frégate à vapeur l'Olaff, après avoir déposé le grand-duc Constantin à Toulon, le 20, s'est aussitôt dirigée, non pas sur Marseille, comme on l'avait cru, mais sur Nice, où ce bâtiment s'est mis aux ordres de l'impératrice donairière de Russie.

On écrit, en effet, de Nice, le 22 avril:
« S. M. l'impératrice de Russie a quitté Nice hier

à six heures du soir. Elle est allée s'embarquer à Villefranche sur l'Olaff, qui est partie cette nuit

pour Civita-Vecchia.

» Dès cinq heures, la garde nationale et la troupe de ligne avaient pris les armes et formaient une double haie sur le chemin que devait suivre Sa Majesté. Toutes les autorités civiles et militaires l'avaient précédée à Villefranche, où elles l'attendaient pour la saluer une dernière fois. Une grande partie de la population s'était également transportée au lieu de l'embarquement. Quand Sa Majesté a quitté la terre, de vives et nombreuses acclamations ont éclaté de toutes parts. L'Impératrice en a paru vivement touchée; elle a acquis ainsi la preuve des regrets mérités qu'elle laisse dans bien des cœurs. Peudant les six mois qu'elle a passés à Nice, elle n'a, en effet, negligé aucune occasion de secourir les malheureux; des sommes considérables ont été dépensées par elle en aumônes de tous genres, et elle a laissé, en partant, à la municipalité une somme de 20,000 fr. destinée à des œuvres pies: 6.000 fr. aideront à la fondation d'une caisse d'épargne, et le reste sera réparti entre divers hos-

» Le temps, qui s'était gâté hier, est redevenu très-beau cette nuit, et tout porte à croire que Sa Majesté, dont la santé s'est d'ailleurs parfaitement trouvée du climat de Nice, aura une heureuse tra-

versée

» Ce départ va causer un grand vide, surfout dans le quartier de la Croix-de-Marbre. D'après les versements que le banquier de l'Impératrice faisait à son hôtel, on évaluait la dépense de cette princesse à 20.000 fr. par jour. »

- On lit dans le Pays: Il sansonales

« Une lettre particulière de Londres, du 23, porte à notre connaissance plusieurs faits relatifs à l'expédition contre la Chine. On avait reçu de Malte des nouvelles récentes, annonçant que la santé du général Ashburnham s'était améliorée. On espérait qu'il pourrait prochaînement reprendre la mer et continuer sa route.

» Il paraît que le chiffre des troupes expéditionnaires, qui est d'environ 15,000 hommes, sera porté à 20,000, et que des mesures sont prises pour combler les vides et pour que les effectifs des régiments soient toujours maintenus au complet. Si les Chinois n'entrent pas en arrangement, on ne pense pas que les opérations de guerre puissent être ter-

minées en une campagne.

» On assure que les Anglais ont l'intention, en commençant, de s'emparer de l'île Formose, séparée du continent chinois par le canal ou détroit du même nom. Cette île dépend de la province de Fou-Kian, qui touche à celle de Kouang-Toung, dont la

ville de Cantoa est le chef-lieu.

» L'île Formose a 445 kilomètres de longueur sur 160 de largeur. Elle est riche, fertile et très-saine. La principale ville est Thaï-Ouan. Elle a une garnison chinoise d'environ 12,000 hommes; c'est un point parfaitement choisi pour établir les dépôts, les magasins et les hôpitaux d'une armée, au moyen de quelques dispositions militaires en rapport avec la nature avantageuse du pays; il est facile de s'y établir solidement.

» La cour de Péking attache une grande impor-

tance à la possession de Formose, qui a été pendant la seconde moitié du 17° siècle, le théâtre d'une lutte très-vive et qui a été annexée à l'empire en 1683 par un édit solennel de l'empereur Khang-Hi, à la suite des victoires remportées par ce grand prince. »

— L'attention du gouvernement prussien s'est portée sur les cas d'empoisonnement par le phosphore que l'on ne doit pas attribuer à des acides. On dit que l'emploi du phosphore pour la fabrication des allumettes sera prohibé.

- On lit dans le Moniteur :

« L'église de Ruel, agrandie et restaurée de fond en comble, a reçu dimanche la bénédiction de Mar

l'Eveque de Versailles.

» Cet édifice, qui renferme les tombeaux de LL. MM. l'Impératrice Joséphine et de la Reine Hortense, était dans un état de dégradation regrettable. L'Empereur en a ordonné la restauration complète, en grande partie aux frais de la liste civile, et il y a fait ajouter un caveau et deux chapelles latérales à l'entrée du chœur. Grâce à l'habileté des architectes, parmi lesquels était M. Eugène Lacroix, un des architectes de la commune, l'église de Ruel, dont le clocher remonte an XII siècle, et le reste de l'édifice au cardinal de Richelieu, semble bâtie d'hier.

» La messa a étá célébrée par le vénérable curé de la paroisse; la cérémonie s'est terminée à midi par la bénédiction puntificale. »

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le Pays: Total en 1500 de 2510

« Nous tronvons dans une lettre particulière de Vienne, du 23, l'annonce d'un fait important.

» On assure que des nouvelles, venues de Bucharest, par la voie télégraphique, font savoir que le gouvernement actuel de la Valachie était dans l'intention de retarder l'époque des élections, qui seraient prorogées au 10 juin prochain. » — Havas.

Berne, 27 avril. — Le gouvernement du canton de Neuchâtel envoie une députation ici, pour déclarer que les propositions de la conférence de Paris sont acceptables.

Cette députation sera reçue aujourd'hui par le conseil fédéral. — Havas.

Marche de Saumur du 25 Avril.

1	Froment (hec. de 77 k.) 27 57	Graine de luzerne. 80 -
1	2º qualité, de 74k. 26 50	— de colza · · ——
1	Seigle 19 20	de lin 27 —
1		Amandes en coques
1	Avoine (entrée) 10 2	(l'hectolitre) . ——
3		— cassées (50 k) 120 —
g	Pois blanes 38 -	Vin rouge des Cot.,
	- rouges 35 20	compris le fût
j	- verts aum -	1 1 choix 1856. 150
	Cire jaune (50 kil) . 200 -	_ 90 _ 120 _
	Circ jaune (50 km) . 200 -	7. 100-
	Huile de noix ordin. 110 -	- 3 - · 100 T
3	- de chenevis 58 -	- de Chinon 100 -
	- delin 60 -	- de Bourguen . 150 —
	Dailla have harmone WC O	Win blane des Lot.
	Foin 4888, id 63 2	3 1re qualité 1856 150 —
ij	Luzerne 62 4	20 - 90 -
		3 65 -
	Graine de trefle 90 -	-1-0
	The state of the s	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

BOURSE DU 25 AVRIL.

3 p 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 69 30

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 92 25.

BOURSE DU 27 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 69 20.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 30 cent. — Fermé a 90 73

P. GODET , propriétaire - gérant.

AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, 6 et 8 à Saumur,

Ancienne maison NUSSARD-GUIBERT,

GABORIT, SUCCESSEUR,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, ROUENNERIES, etc. TOILES DE TOUTES FABRIQUES.

Etude de Mº CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, nº 22.

TU BE CE IE

d'hypothèques légales.

Suivant contrat rapports par Mo Dion, et son collègue, notaires à Saumur, le 19 février 1857, enregistre, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 2 mars suivant;

Mme Marie Pessereau, veuve de M. François Hérisson, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur, ayant demeuré à Bagneux, près Saumor,

« Ayant agi tant en son nom person-» nel qu'au nom et comme mandataire » de M. Jules Hérisson, son fils ma-» jeur, commis négociant, domicilié » à Bagneux et demeurant à Paris. aux termes de procuration reçue par Me Dion, qui en a minute, et son », collègue, le 25 avril 1856, enregis-» trée »

A vendu, avec toutes garanties solidaires entre elle et son fils sus-nommé et avec renonciation par la dite dame à l'effet de sou hypothèque légale contre son mari sur les biens ci-après dé-

signés; A M. Amand - Constant Brazier, marchand chapelier, et à Mme Louise-Camille Louveau, son épouse, demeurantà Saumur, rue Saint-Jean, acquérenrs solidaires, qui ont accepté (la femme avec l'autorisation de son mari),

Les biens ci-après, savoir : Un clos de vigne, situé ruelle aux Pauvres, au hameau du Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près Saumur, entouré de murs de trois côtés et d'une haie au levant, contenant 95 ares 73 centiares, en un seul tenant, joignant au levant M. Pinot, au couchant M. Turpin, au nord la ruelle aux Pauvres, an midi Mmo Carpentier et M. Pinot.

Plus une maison, au même lieu, joi-gnant la ruelle aux Pauvres, construite sur partie du terrain sus-désigné, composée d'une chambre avec alcôve et cabinet, caveau dessous dans lequel est un pressoir avec tous ses ustensi-

les.

Avec explication qu'un petit haugard existant sur les lieux vendus serait enlevé par les vendeurs qui auraient droit d'emporter tous les fagots et branchages le convrant, mais devraient laisser les pierres aux acqué-

Ainsi que les biens vendus existaient au jour de la vente, sans autre réserve que celle dont on vient de parler.

Il a été dit, au contrat de cette vente, que les acquéreurs auraient droit à la propriété des biens vendus, à compter du jour de ladite vente, et à la jouissance, savoir: du clos de vigne, à partir du même jour, et de la maison, à partir seulement du 24 juin 1857.

La vente dont s'agit a été faite et acceptée moyennant la somme de sept mille cinq cents francs de prix principal que les acquéreurs se sont solidairement obligés de payer aux vendeurs, en l'étude, à Saumur, de Me Dion, notaire, le 10 mai 1857, avec intérêt à 5 pour 100 l'an, à compter du jour de la vente, qui courront jusqu'à parfaite libération, les parties s'étant réglées entre elles au sujet des intérêts de la portion du prix applicable à la maison dont les acquéreurs n'entreront en jouissance qu'à la Saint Jean-Baptiste

En outre, cette vente a eu lieu à la

obligés solidairement :

1º De prendre les biens vendus, dans l'état où ils se trouvaient au jour de la vente, avec réserve du hau-gar telle qu'elle est ci-dessus expliquée, avec observation que faisaient partie de la vente : la meilleure des trois cuves et les chantiers sur lesquels

reposaient les barriques dans la cave, ainsi que le pressoir garni de tous ses ustensils, mais non les autres objets mobiliers;

2º De se contenter de la quantité de mesure ci-dessus énoncée, dont le plus ou moins, excedât-il un vingtième, devait faire le profit ou la perte des acquéreurs :

3º De souffrir les servitudes passives qui pouvaient grever les biens vendus, en profitant de celles actives, s'il en existait, le tout à leurs risques et

4º D'entretenir et continuer cette année les tâchers et vignerons qui faconnaient le clos vendu, et de leur payer en l'acquit des vendeurs tout ce qui pourrait leur être dû par ces derniers pour les façons de cette année;

5º De payer les impositions et autres charges publiques à compter de l'entrée, en jouissance ;

6º Et de payer tous les frais et droits dodit contrat de vente et d'une grosse

pour les vendeurs. Les précédents proprétaires desdits biens, dénommés au contrat, sont : M. François Hérisson ci - devant nommé: 2º M^{mo} Suzanne-Elisa Berthelot, épouse de M. Joseph Gaulthier de la Ferrière, propriétaire, demearant commune de Ligueil, arrondissement de Loches; 3º Mme Suzanne-Joséphine Couscher, épouse de M. Jacques-François Berthelot, négociant, demeurant à Saumur; 4º M. Joseph-Adam Couscher, proprétaire, et Anne-Suzanne Blondeau, son épouse, décé-

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant gréver les biens sus-désignés, acquis par M. et Mmº Brazier, de Mme veuve Hérisson et de son fils, lesdits acquéreurs ont fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont extrait précède, au Greffe du Tribunal civil de première instance séaut à Saumor, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé à ce Greffe, le 24 avril 1857, enregistré; et par ex-ploit de Guérin, huissier à Saumur, du 28 avril même mois, enregistré, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal civil de Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, ils feront publier cette notification, conformément à l'article 696 du Code de procédure ci-

Pour cette poursuite de purge, M. et Mmº Brazier ont constitué Mº Chedeau, avoué à Saumur.

Saumor, le 28 avril 1857.

CHEDEAU.

IL OD WITH THE Présentement,

Un FONDS DE BOULANGERIE, avec tous ses ustensiles. S'adresser à M. Doyen, à Saint-Cyr.

> Etude de Me DION, notaire à Saumur.

VENDERE Ou à Louer,

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON. Située à Saumur, sur la levée d'Enceinte,

Composée d'un salon, d'une salle à manger, cuisine, chambres hautes, greniers, jardin, écurie, remise et autres servitudes.

S'adresser à Mme veuve Morgon. ou à M° Dion, notaire à Saumur.

AN INCOME DE PRÉSENTEMENT,

Une petit MAISON, quai de Limoges. S'adresser à M. BUCAILLE. (235) Etude de Mº DION, notaire à Saumur.

A NUTED NO DE EST A l'amiable,

'UNE MAISON, située aucienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert, appelée autrefois le Laurier-Couronné, composée de vastes bâtiments d'habitation, grande cour, grands hangards, écuries, caves, greniers, magasins et jardin, contenant environ 27 ares 50 centiares, joignant au midi l'ancien bras de Loire.

S'adresser, pour traiter, aux héritiers Brizard, on à Me Dion, notaire, rue d'Orléans, nº 79. (000)

> THE WEST OF THE CASE OF THE PARTY OF THE PAR OU A LOUER,

UNE MAISON

Située à Saumur, sur le Quai,

Appartenant à Mme veuve Godin, et actuellement occupée en partie par M. Boulault, boulanger.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, à M° DUTERME, no-(222)taire à Saumur.

Etude de Mº BRUAS, notaire à Angers.

A REGERENCE OF UNE PROPRIETE

De 61 hectares, en la commune de Saint Lambert des Levées.

S'adresser, pour traiter, à Me BRUAS, notaire à Angers, dépositaire (232) des titres et plans.

COLLE LIQUIDE. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour papier, carton, bois, porcelaine, marbre, verre, cuir, etc. Prix du flacon, 50 c.

Dépôt chez M. Danicourt, ph. à Saumur, M. HEBBERT, ph. à Angers.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIOUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMEN. chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, veux; elle en empeche la decoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses proprié-tes regénératrices favorisent la repro-duction de nouveaux chèveux, les lait épaissir et les rend souples et bril-lants, et appriérate lants, et empêche le blanchiment; GA-

RANTIE. — Prix du flacon 3 francs. Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dérôt à Sau-mur, chez M. Balzeau, coiffeur-par-fumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (292)

dont il faut toujours exiger la signa-ture rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si ac-

tive, qu'une seule botte, en moyenne, guérit le maladies contagieuses et pâles couleurs sans nau sées ni coliques. Dépôt général pharmacie de Panoramas, rue Montmartre, 151.—4 fr. la Botte Saumur, P. GODET, imprimeur de la

Sous-Préfecture et de la Mairie.

L'ABEILLE BOURGUIGNONNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES

Autorisée par décret impérial du 25 juin 1856.

ETABLIE A DIJON (COTE-D'OR.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

PRÉSIDENT: M. GAULIN, viceprésident du comité central d'agricultore de la Côte-d'Or, ancien élève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la légion-d'honneur, propriétaire à Dijon. VICE-PRÉSIDENT: M. le mar-

quis de SAINT-SEINE, membre du comité central d'agriculture de la Côte-

d'Or, propriétaire à Dijon. SECRÉTAIRE: M. CAPITAIN, maire de Messigny, ancien notaire, membre du comité central d'agriculture de la Côte d'Or, propriétaire à Dijon.

MEMBRES: M. GENRET-PER-ROTTE, ancien magistrat, secrétaire du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, propriétaire de vignobles à Gevrey-Chambertin, domicilié à

M. ROUX, docteur-médecin à Dijon. M. RÉNIER-TRÉLANNE, propriétaire-rentier à Dijon.

M. le prince ÉTIENNE DE BEAU-VAU, membre du conseil général de la Côte d'Or.

M. CHOUET, ancien notaire, juge

de paix à Dijon. M. le comte de LALOYÈRE, président du comité d'agriculture de Beaune, propriétaire de vignobles à Savigny-

sous-Beaune. M. LOUIS - BAZILLE, député au

Corps-Législatif.

M. DEBRYE, ancien avoué à la Cour impériale de Dijon.

M. TUGNOT de LANOYE, général de division, propriétaire à Auvet. CENSEURS: M. JOURDHEUILLE,

ancien inspecteur des contributions directes.

M. MAIRET, notaire, maire de Genlis.

M. P. THOUREAU, maître de forges, maire de Moloy.

Directeur: M. A. MAAS.

La Compagnie l'Abeille bourguignonne, autorisée par décret impérial en date du 25 juin 1856, assure les récoltes de tonte nature contre les ravages de la Grêle; elle rembourse intégralement et au comptant, après expertise, le montant des pertes éprouvées par l'assuré.

Pour assurer, s'adresser à M. E. BOUILLAULD, agent général à Saumur.

OUVERTURE DU PACAGE AU VERT, Dans la prairie Ponneau,

LE DIMANCHE 3 MAI 1857.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, sont priées, pour éviter toute erreur, de s'adresser directement ou à M. MILSONNEAU, rue Royale, ou à M. Paul GRELLET, au restaurant de la gare du chemin de fer.

Prix: 20 francs 60 centimes pour un mois.

On paiera comptant.

(238)